

DEMANDE DE BADGE D'ACCES AUX AIRES PIETONNES

Réservé aux ayants droit

(Suivant les arrêtés en vigueur propres à chaque aire définie ci-après)

Partie Réservée à l'administration

Dossier suivi par l'Accueil gestion des accès aux aires piétonnes

Date de réception de la demande : ____/____/____

Nom de l'agent instructeur : _____

DEMANDEUR :

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Port : _____

E-mail : _____

☐ Locataire avec garage

☐ Propriétaire avec garage

☐ Résident

☐ Autre :

☐ Locataire sans garage

☐ Propriétaire sans garage

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1/Secteur demandé* :

De possibles restrictions et conditions sont évoquées dans le détail des différents secteurs sur les pages suivantes. Cochez dans la liste ci-après celui qui correspond à votre secteur de résidence ou à vos besoins d'accès**

☐ Secteur **CENTRE HISTORIQUE**

☐ Secteur **MIGNET**

☐ Secteur **ITALIE**

☐ Place **JEANNE D'ARC**

☐ Contre-allée **Victor HUGO** côté pair

☐ Contre-allée **Victor HUGO** côté impair

☐ Secteur Avenue des **BELGES** côté pair

☐ Secteur Avenue des **BELGES** côté impair

☐ Secteur Chemin de **BIBEMUS**

☐ Secteur Rue de **VALCROS**

☐ Impasse **Gustave DESPLACES**

☐ Impasse du **GALLET-CANTANT**

☐ Secteur **COMTAL**

☐ Secteur Contre-allée **MIRABEAU**

☐ Secteur **VENDOME**

☐ Secteur **CHARTREUX**

☐ Secteur Rue **MANUEL**

☐ Secteur **THERMES**

*Un seul de ces secteurs peut être pris en considération

**Liés à votre activité qui doit être dûment autorisée par le ou les arrêtés en vigueur

2/Information concernant le ou les véhicule(s) : (type + n° immatriculation)

DEMANDE DE BADGE D'ACCES AUX AIRES PIETONNES

Réservé aux ayants droit

(Suivant les arrêtés en vigueur propres à chaque aire définie ci-après)

LES DIFFERENTS SECTEURS

PIECES A JOINDRE*

Catégories	Documents obligatoires
Toute situation (pièces communes)	- Carte(s) grise(s) du ou des véhicules à l'adresse de résidence, - Pièce d'identité (CNI R/V ou Passeport) - Justificatif de domicile (quittance EDF, eau ou Télécom de moins de 3 mois ou échéancier ou contrat Titulaire ou assurance d'habitation - Formulaire renseigné et signé par le demandeur avec Adresse mail pour envoi des courriels (e-mail) correspondant aux pièces demandées
Propriétaires ou Locataires	- Acte notarié ou Bail - KBIS ou avis de SIRENE de -3mois pour les SCI , SARL, SAS ou SC
Autres situations (Ayants droit)	- Carte grise du prêteur (si carte grise au nom d'un tiers) et Pièce d'identité du prêteur (CNI R/V ou Passeport) - Carte professionnelle - Attestation de paiement si autorisation de la Direction de l'Espace Public - Tout autre justificatif adapté selon la demande - Pour les véhicules de fonction : Une attestation de l'employeur indiquant l'immatriculation du véhicule concerné, le nom de l'employé et l'adresse associée à sa résidence principale située sur Aix-en-Provence pour les résidents (adresse identique aux documents n°2 et n°3 de l'article 4-2-1) ou exerçant leur activité professionnelle sur Aix-en-Provence (adresse identique aux documents n°2 et n°3 de l'article 4-2-1)

* **Nb** : l'ensemble des pièces doivent correspondre avec le nom du demandeur

En vertu de la délibération fixant chaque année la tarification des droits de voirie :

La première dotation pour un badge d'accès à l'aire piétonne **est facturée** selon la tarification en vigueur (fixé par délibération du Conseil Municipal).

En cas de perte, de vol, de détérioration ou de non restitution pour le badge ou la télécommande, celui-ci ou celle-ci sera facturé selon la tarification en vigueur (fixé par délibération du Conseil Municipal).

Fait à _____, le ____/____/____

Signature :

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

**Formulaire et pièces jointes à retourner sur : accueilGVR@mairie-aixenprovence.fr
ou à déposer à l'accueil Gestion des accès aux aires piétonnes : 12, rue Pierre et Marie Curie- Aix-en-Provence**